



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230331-2023_21-DE
Reçu le 04/04/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 31 MARS 2023

Le vendredi 31 Mars 2023 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 24 Mars 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO -- Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Olivier GIACOMETTI - Elise FERRARI – Frédéric TRUC – Cyril LEJA

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Morgan MILANO à Jean-Pierre VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés : Patricia ALUNNO — Florent REYNAUD

Membres du conseil syndical			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_21

**Objet : 08- 7.5.1–APPROBATION DU PROJET DE REFECTION DE LA
TOUR DE L’HORLOGE**

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu’un diagnostic de la tour de l’horloge a été réalisé par le cabinet Madélnat. Monsieur le Maire rappelle que la tour dite de l’horloge correspond à la tour ronde du château des Lascaris. Elles dateraient du XIVe siècle et a été surélevée au XIXe siècle pour recevoir un beffroi civil et une horloge. La Tour, est donc, avec la collégiale de Notre Dame de l’Assomption, un des monuments emblématiques de Tende et elle présente donc un très grand intérêt patrimonial.

Le diagnostic conclut que l'état sanitaire et de présentation de la tour sont compromis par les eaux de ruissèlement et d'infiltration qui entraînent un lessivage du badigeon et/ou une altération de l'enduit support. Des travaux doivent donc être réalisés afin de remettre en état la tour de l'horloge.

L'estimation de la remise en état de la tour est la suivante :

Etude diagnostic	6 380,00
Travaux	85 000,00
Honoraires (MOE, CT, CSPS, etc..)	12 000,00
Hausse et aléas (5%)	4 250,00
Total HT	107 630,00

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Département (80%) :

Fondation du Patrimoine (fonds privé) (20%) :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le projet de restauration de la tour de l'horloge pour un montant total de l'opération estimée à 107 630 € HT
- **D'autoriser** le Maire à solliciter l'ensemble des subventions et mécénat prévus au plan de financement
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :